

Maisons-Alfort, le 25 juillet 2006

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la production de bioxyde de chlore à partir de chlorites de sodium et de peroxodisulfate de sodium pour la désinfection d'eau destinée à la consommation humaine (générateur DK-DOX®)

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 19 août 2005 par la Direction générale de la santé d'une demande d'avis relatif à la production de bioxyde de chlore à partir de chlorites de sodium et de peroxodisulfate de sodium pour la désinfection d'eau destinée à la consommation humaine (générateur DK-DOX®) (suite à l'avis de l'Afssa du 19 avril 2005).

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Eaux » les 15 mai et 6 juin 2006, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant l'avis de l'Afssa en date du 19 avril 2005 relatif à l'autorisation de produire du bioxyde de chlore à partir de chlorites de sodium et de peroxodisulfate de sodium pour la désinfection d'eau destinée à la consommation humaine ;

Considérant que les conclusions de cet avis précisent que le Comité d'experts spécialisé « Eaux » *« ne peut évaluer le procédé en l'absence :*

- a. d'un descriptif technique du procédé de génération de bioxyde de chlore portant sur les conditions d'exploitation et sur le suivi du procédé et, plus particulièrement, sur le temps de maturation des solutions,*
- b. d'indications sur la teneur résiduelle en argent dans l'eau,*
- c. des références du laboratoire ayant réalisé les analyses de pureté du réactif produit » ;*

Considérant les éléments de réponse transmis par le pétitionnaire ;

Considérant que la description des différentes étapes du procédé explique la synthèse du bioxyde de chlore ;

Considérant que ce sont des sels de cuivre qui sont utilisés comme catalyseurs et non des sels d'argent ;

Considérant que le laboratoire ayant réalisé les analyses est accrédité et indépendant de la société ;

Considérant que le présent avis porte sur un mode de production de bioxyde de chlore,

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable à la production de bioxyde de chlore à partir de chlorites de sodium et de peroxodisulfate de sodium pour la désinfection d'eau destinée à la consommation humaine sous réserve que seuls des sels de cuivre soient utilisés comme catalyseurs (générateur DK-DOX®).

La Directrice générale de l'Agence française
de sécurité sanitaire des aliments